

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 mars 2026 à 10 h 00

LISTE EXHAUSTIVE DES DÉLIBÉRATIONS

POINT N°1 ÉLECTION DU MAIRE

Suffrages obtenus :

- Vincent SCATTOLIN : 25
- Martin PERRIER : 8

POINT N°2 DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Approuvée avec 25 voix pour et 8 voix contre

POINT N°3 ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Suffrages obtenus :

Liste Divonne Naturellement 25

POINT N°4 DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuvée avec 25 voix pour et 8 voix contre

POINT N°5 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Prend acte

POINT N°6 INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Approuvée à l'unanimité

Le Maire

Vincent SCATTOLIN



Affiché le

Retiré le